# and in the cold large of the

ABONNEMENT: ROUBAIX.—A Lille, rue du Cur

Un au. 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 13 fr. 50.—Six mois, 26 fr.—

Un au. 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs.—

La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Directeur: ALBRED REBOUX

Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, 10 Prince DE PUBLIQUE.

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

Directeur: ALBRED REBOUX

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

Directeur: ALBRED REBOUX

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille, rue du Cur

D'ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Reubaix.— A Lille,

9 bis. - A Paris, chez MM. Havas, Lappits et C", place de la Bourse, 8, et rue Notre

ROUBAIX, LE 12 JUILLET 1888

#### MON MEUNIER SON FILS ET L'ANE

Oui, j'ai un meunier et mon meunier a, lui, un moulin à vent — espèce de grand poteau de bois sur lequel une grosse libellule épinglée palpiterait des ailes. Le moulin babille rondement d'un traquet

joyeux, et le meunier non moins prestement de la langue. Un jour de l'an dernier, je m'arrêtai chez mon meunier. Le brave homme, ce jour-là avait arrêté ses volants; maître et moulin

étaient muets. Dans la salle aux meules, enfarinée et ténébreuse, le meunier poudré à blanc et blême de chagrin, était assis au bord d'une trémie.

breuse, le meunier poudré à blanc et blême de chagrin, était assis au bord d'une trémie. A côté de lui, deux lettres ouvertes. A la lecture de la première, il avvit ri des deux joues et des fâncs. Mais, après la seconde, il avait pleuré et pleurait depuis et des deux yeux et de tout son cœur.

Mon meunier est un gaillard de soixantecinq ans, marié tard et déjà veuf, — très laborieux, très honnôte et un peu brusque. Il a contracté ces brusqueries à la fréquentation des vents. Des coups de Nord ou de Midi passent dans sa cervelle comme dans ses toiles. Il était père d'un fils, nommé André, et usaître d'un âne, baptisé Martin. Il avait acheté le baudet pour les va-et-vient quotidiens des blés et farines, et se montrait très fier de son garçon qui continuerait son nom et le moulin. La bête vieillit à apporter et remporter des sacs; l'enfant grandit à aller à l'école et à revenir de l'école. Le meunier voulait que l'une marchât droit et que l'autre travaillât fort. Aussi, très volontiers sermonnail-il du gourdin sur le dos du sommier et, d'habitude, réchauffait-il quoidiennement d'une semonce le zèle de l'écolier.

Le fils enfin eut vingt ans, un numéro de conscrit au chapeau, et partit en chantant des adieux cocasses — à fendre l'âme tout de

conscrit au chapeau, et partit en chantant des

Le fils enfin eut vingt ans, un numéro de conscrit au chapeau, et partit en chantant des adieux cocasses — à fendre l'âme tout de même. L'âne — sans état civil bien précis — la queue, les oreilles et le râble pelés par le service — demeura, entre les meules, à braire au picotin. Le cœur du meunier n'en batiti que plus vivement pour André et son bâton n'en tomba que plus infatigablement sur Martin. Il sécoula deux ans : le garçon écrivait quelque fois et le baudet trottait toujours.

Or, il paraît que — s'il y a une loi du 19 fructidor an VI concernant le recrutement militaire des Français de vingt ans — il en existe une aussi du 2 on 6 juillet 1850 sur le respect dû aux animaux de tout âge. Un de nos derniers gardes des sceaux a rappelé et recommandé celle-ci à M. les procureurs généraux par une circulaire. Les procureurs généraux avisèrent leurs substituts, qui ricochèrent sur les juges de paix. Il paraît que les juges de paix se ressouviennent de temps en temps encore de cette recommandation — surtout vis-à-vis des administrés avec lesquels ils ne sont pas du dernier mieux politique.

Le juge de paix de mon meunier était précisément dans ce cas-là Témoin — par occa-

lue. Le juge de paix de mon meunier était pré-Le juge de paix de mon meunier etait pre-cisément dans ce cas-là. Témoin — par occa-sion — des promptitudes du bâton au moulin réactionnaire, il avait expédié un avertisse-ment au maître de Martin-Baudet. C'était là cette lettre qui, le main, avait fait s'esclafer

cette lettre qui, le maiin, avait fait s'esclafer si irrévérencieusement mon meunier. C'était la première fois qu'il voyait un juge de paix défendre les côtes de son âne, et il trouvait cela drôle — le gros bêta!

Mais, le soir du même jour, le piéton lui remit un pli timbré de la Préfecture. Il l'ouvrit, se demandant, geguenard, si M. le Préfet s'en mêlait aussi...Hélas! on lui annonçait que son fils, dépêché au Tonkin, avait été surpris par les Pavillons-Noirs et tué ainsi que deux de ses camarades. Qu'était-ce que cela, les Pavillons-Noirs? Que lui importaient les Pavillons-Noirs? Ils ne lui avaient rien fait, et lui ne les connaissait pas. Et, cependant, ils lui avaient égorgé son garçon!

Le malheureux père sang lota. Plus personne au moulin et dans son cœur. Son André, c'é-

tait l'avenir de sa vieillesse, un bonheur d'es-

pérance.

Il pleurait donc à chaudes larmes en me tendant l'extrait mortuaire et en me contant combien il aimait son enfant, tout rondement qu'il le menât. Je m'évertuais à consoler le vieillard. Il ne

Je m'évertuais à consoler le vieillard. Il ne me répondait rien. Seulement sa robuste poitrine tressautait de sanglots comme la trémie qui, lembarrassée par la presse des grains de blé, se secoue pour pouvoir se dégager.

Les deux coudes sur les genoux, il fivait machinalement, d'un œil douloureusement hébété, Martin, son âne, qui, lai, broutait du bout des lèvres, sans crainte ni raneune marre de majore grague na face du mouune marge de maigre gazon en face du mou-lin. Soudain, le vicillard releva le menton de ses deux mains où il l'appuyait. Puis, il laissa amèrement et lentement tomber ceci, mot

amerement et lentement tomber ceci, mot après mot:

— Notre République est une drôle de mère. Elle a souci de protéger la peau de nos bêtes et elle envoie nos fils — je ne sais où — au pays des diables noirs, se faire saigner comme des percs. Mon âne ne mourra pas d'un coup de bâton, allez; tandis que moi je mourrai — c'est sûr — de la perte de mon garçon.

Le pauvre homme ricanait en sanglotant. Il me faisait pitié. Le plus triste est que mon meunier avait raison. — Que lui répondre?

Je me disposai à le quitter, le cœur gros aussi. Il se leva pour m'accompagner quelques pas. Puis, au moment de me quitter, il sanglota de plus belle en me disant:

— C'est égal, Monsieur, dans notre République if y a de quoi rire et de quoi pleurer à la fois!

la fois!

Je revins du moulin, convenant que le pauvre meunier disait assez juste quand il parlait de son ane qui patt l'herbe ici, sans se
rappeler le moins du monde les volées du
matin et de son fils qui pourrit là-bas, sans
espoir de le voir remordre jamais au pain
paternel. paternel,

paternel.

Soucions-nous un peu moins des bètes et un peu plus des gens. Telle serait la morale de tout ceci, si c'était une fable, — et non pas une histoire.

AIMÉ GIRON.

#### LES LOIS SUR LES HEURES DE TRAVAIL

ET SUR LES ACCIDENTS PROFESSIONNELS

Dans une résente rémnion de son comité, l'Asso-ciation de l'Industrie, Française s'est occupée des lois actuellement en élaboration qui intéressen l'industrie. Nous extrayons du compte-rendu de cette réunion les délibérations prises à ce sujet :

Loi sur le travail des enfunts des filles mineures, des femmes

II est donné lecture de plusieurs lettres de MM.
Thiriez et Faucheur, contenant l'xpression de l'émotion eausée dans le Nord par le vote de la loi sur le travail dans les manufactures, émotion qu'atteste, du reste, la délibération ci-dessus de la Chambre de Lille.

ton causée dans le Nord par le voite de la loi sur le travail dans les manufactures, émotion qu'atteste, du reste, la délibération cl-dessus de la Chambre de Lille.

a Il est rendu compte aussi d'une visite faite dans ce but, auprès de l'Ass.clation, par M. Alexandre, des Vosges, et M. Alexandre, de Troyes.

a Il résuite de tous les renseignements reçus, que la loi dont il s'agit est l'objet de vives protestations, l'once qu'elle réduit à 10 heurs le travail des enfants et des filles mineures; 2 nen ce qu'elle a permis, d'une façon générale, le travail de nuit pour les femmes; 3 en ce qu'elle tend à réduire à 11 heures le travail de tous, et cela avant l'expiration des traites de commerce.

Le Comité, piès une discussion dans laquelle ces de le Comité, piès une discussion dans laquelle ces qu'à la seconde lecture la las, rée du travail de sentants et filles mineures ser à étendue au moins à 11 heures. Le législateur ne peut vouloir bouleverser, sans reisons sérieuses les conditions du travail, et aggraver, sans profit pour personne, la situation si difficile de nombreuses industries.

En ce qui concerno le travail de nuit, le Comité, appréciant tous les renseignements qui lui sont parvenus, et formulant son avis, estime qu'en principe, il y a iteu de le supprimer pour les temmes aussi bien que pour les enfants, sauf à admettre qu'un règlement d'administration publique pour na utoriser des exceptions qui seraient justifiées, comme celle, par exemple, réclamée par la Chambre consultative de Mazamet, En denors de ces exceptions, l'interdetion du travail de nuit pour les femmes et les enfants, tel qu'il se pratique, aemble au Comité être une mesure des plus nécessaires à tous les points de vue.

enflaut, tel qu'il se praique, semine au vante une mesure des plus nécessaires à tous les points de vue.

Enfla, le Comité est d'avis qu'il y a lieu de réclamer, comme la Chambre de Lille, l'exécution stricte de la loi actuelle et l'ajournement à 1892 de l'application de la nouvelle lei en ce qui concerne le travail de Il heures. En même temps qu'il se préoccupe des améliorations à introduire dans la législa-

tion, le gouvernement devrait exiger rigoureusement l'exécution de la loi de 1848.

La Comité décide que trois de ses délégués feront les démarches nécessires auprès de qui de droit pour appuyer ces réclamations.

Loi sar les accidents. — Il est rendu compte de la discussion en seconde lecture de la loi sur les accidents. Malgré les justes raisons données à la Chambre, celle-ci a laisse toute la charge des indemnités, et par conséquent de l'assurance, au compte du patron. Elle a repoussé aussi l'amendement el bien lustifié de M. Le Gavrian, demandant que l'article 2 Enxis une indemnité déterminée, au lieu d'entrée 2 Enxis une indemnité déterminée, au lieu d'en l'astire établir des als l'inites d'un minimum et d'un maximum. Sur l'article 4, indemnité en cas de mort, la texte de la commission a également été adopté.

Elle maintient, assure-t-on, celui de l'article IS, Le comité considère toujours cet article comme l'un des plus importants de la loi. Il approuve les déclarations faites à cet égard par ses délégués pour obtenir que les patrons n'aient d'autres indemnités à payer que celles artêdes par la loi, oud moins ann que la condamnation pénale ne l'expose à de nouvelles réclamations que si elle a été prononcés pour une faute personnelle et volontaire. Il autorise à répondre dans ce sens à un avis qu'il luf a été demandé.»

# GAMBETTA ET BOULANGER

Le Gaulois public la lettre suivante que le général Boulanger vient d'écrire à un de ses amis, qui lui avait demandé s'il assiste-rait à l'inauguration du monument de Gam-betta:

betta:

"Mon cher ami,

"Si les organisateurs de la cérémonie du 13 juillet
lüi avaient conservé un caractère purement patriotique, je me serais fatt un devoir d'y assister.

"Un grand nombre de citoyans, appartenant à
tous les partis, auraient sans doute, agi comme moi
et, oubliant leurs querelles, seraient aliés se confondre dans l'hommage à rendre au grand patriote,
comme leurs ainés se confondirent, à sen appei, dans
les rangs de la défense nationale.

Ce spectacle aurait, une fois de plus, rappelé au
monde que, sous le drappau, nos divisiens s'effacent,
et c'eut été là une lêrer réponse à l'entrevue qui, à la
même heure, aura lieu à Fautre extiemité de l'Eu-

meme heure, aura lieu a Fautre extremire us a morpose.

» Mais du moment qu'il ne s'agit que d'une mahifestation organisée par une fraction des républicains, je laisse à d'autres le plei ir d'entendre giorifier une politique qui, quoi qu'on en diss, est la negatien du programme patriotique de Gambetta.

» En effet, celui qui, aux jours d'épreuve, avait relevé les courages, relait les armées et sauvé l'honneur national, ne devait pas, après la paix douloureuse de 1871, déserter sa grande mission.

» Avec l'ardeur qu'il avait miss à poursulvre la victoire, il aliait poursulvre la réparation de la défaite.

faite.

La France, désormais, ne saurait avoir d'autre
politique i s'écriatt-il. le 19 février 1871, devant le
cercueil du maire de Strasbourg.

A partir de ce moment, rien ne devait le détourner de l'objectif qu'il avait donné aux efforts de la
nation.

action.

» S'il n'en parlait pas souvent, il y pensait tou-

"S'il n'en parlait pas souvent, il y pensait tou-jours.
"Cherchons, disait-il, le 9 mai 1872, devant les délégués de l'Alsace, les véritables moyens. répara-teurs de notre grandeur morale, de notre grandeur scientifique, de notre probité financière, de notre vaillance militaire, et prenons tout le temps qu'il faudra pour arriver à cette situation morale et maté-rielle, où on n'a pas même besoin de strer l'épée, où on rend au droit les satisfactions qu'il lui. sont dues, parce qu'on sent que derrière ce droit il y a la force."

on rend au droit les satisfactions qui lui. sont dues, parce qu'on sent que derrière ce droit il y a la force. "

» Après avoir ainsi tracé l'orientation de la politique nationale et indiqué à quel but devait tendre notre régénération, Gambetta posait, en ces termes, le principe des armées modernes:

« Qu'il soit bien entendu que, lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat, et que quiconque se derobe à ce double devoir d'instruction civile et militaire soit impitoyablement privé de ses droits de citoyen et d'electeur. "

» Ce principe, il le défendait en vain devant l'Assemblée nationale, mais il l'accilmateit dans le pays ne se doutant guère que cinq ânnées après sa mort, la loi qui consacre le service obligatoire, personnet et égal pour tous, serait encore soumise à la cuisine parlementaire, et risquerait fort d'en sortir mutilée.

Après aveir indiqué le bui et proclamé l'égalité des devoirs, Gambotta préchait la concentration des effoits.

« J'espère, disait-il le 16 novembre 1871, à Saint-Quentin, assister avec le conceurs de tous les citoyens, a la fondation du grand parti républicain national qu'in à d'autre ambition que de rétablir la prospérité, sceller l'union de tous les Français par la reconnaissance et l'harmonie de tous les drois. »

» Et, pour qu'on ne perdit pas de vue l'objectif de cette conceuration patriotique, il ajoutait:

» Alors la nation, ramassant toutes ses forces, unie et libre, pourra se tourner vers l'Europe, se faire rendre ce qui lui appartient et la place qui lui est due.

» Politique nationale, armée nationale, parti national

et libre, peutra rendre ce qui lui appartient et la piace qui au due. »

» Politique nationale, armée nationale, parti nationale, vollà ce qui résume les conceptions de Gambetta.

» Qu'ent-elles de commun avec celles que ses prétendus disciples et de son prétendu successeur?

» La pelitique nationale! Ils l'out remplacée par la

politique coloniale, qui, en vidant nos magasias, en portant le trouble dans nos unités de mobilisation, en absorbant notre flotte et nos transports, a fait reculer de trois ans l'euvre de la défense continentale, et qui, finalement, se chiffre, pour le pays, par uns dépense de centaines de millions et par la mort de quinze mille hommes.

L'armée nationale y voyez comme le Sénat, ce refuge de l'opportunisme, se pressé de la voter et dans quel état de mutilation il compte la renvoyer à la Chambrel

Il a mis moins de temps, l'année dernière, à ratifier la suppression de quaire cents compagniés d'infantèrie, à voter la réduction des crédits affectés à un nouvel armement, enfin à approuver cette coûteuse comédig qu'on a appelé l'exercice de mohilisation rectifié.

Le parti national. Mais il eût existé que l'opportunisme en eût poursuivi la dislocation.

Il suffit, pour s'en convainere, de se rappeler le nom de l'homme qui, après avoir été le principal artissan de la chute de Gambéta, prétend être son successeur.

Qui, plus que lui, a semé dans le pays des paroles

nom de l'homma qui, après avoir été le principal artisan de la chute de Gambetta, prétend étre son succe seur.

Qui, plus que lui, a semé dans le pays des paroles de haine et de discorde?

Qui n'a cesse d'opposer les paysans aux villes, les pairons aux ouvriers, les paysans aux villes, les pairons aux ouvriers, les modérées aux radicaux à les pairons aux ouvriers, les modérées aux radicaux à les pairons aux ouvriers, les modérées aux radicaux à les parties de la commandation de l'appointant de la commandation de l'appointant de la commandation de conseillé ou pratique l'ostracisme, la persécution, la violence ; qui ne cesse de pousser le Sénat et le président de la République hors des veies constitutionnelles ; qui, quarante ans après la révolution de Révrier, vout se servir du suffrage restreint pour metire en échec le suffrage universel.

Voil à ce que, entre les mains des modérés, est devenu le programme de Gambetta.

Se sont eux cependant qui vont célébrer sa gloire et exploiter son apsthéose.

Se restrai éloigné de cette comédie ; mais en poussant à la formation du grand partie la minimage qu'il pulses recevoit.

Sentiments les plus dévous.

Général Boulanger. ?

# **DESSOUS DE CARTES**

La vraie cause da voyage de Guillaume II en Russie

da voyage de Guillaume Hen Russie

Berlin, Il juillet.— Le voyage de l'empereur, comme vous le pensez, préoccupe le monde politique. On discute toujours le moif de la visite et ses conséquences. Il court à ce sujet de singulières rumeurs. Dans le monde de la cour même, il n'est cependant plus question de bruits, c'est avec certitude que l'on parle. L'émotion est grande.

Voici ce que l'on dit: les raisons de tact et de courtoisie ne sont données que pour la forme. Il faut agir sur le czar d'abord, pour essayer de reculer le choc fatal entre la Russie et l'Autriche, ensuite pour atténuer les coups qu'on craint de la part de la diplomatte anglaise à la suite de la dispartition d'un document des plus importants. Il s'agit ici d'un gros scandale.

On a déjà parlé de la fausse lettre écrite à M. de Puttkamer par l'empereur, lettre qui surait provequé la retraite du ministre. On dit maintenant que cette lettre a été-écrite sous l'inspiration de l'impératrice Victoria. Ma's il y a autre chose: un long rapport de M. de Bismarck, écrit de sa main, dans lequel le chanceller explique en détail ses avis les plus intimes sur la politique extérieure, aurait été soustrait et se trouverait en ce moment à Londres.

On juge de l'émotion. Ge document est l'exposé

ses avis les plus intimes sur la politique extérieure, aurait été soustrait et se trouverait en ce moment à Londres.

On joge de l'émotion. Ce document est l'exposé que M. de Bismarck, pour se conformer à l'usage en Prusse, a remis au souverain défunt, lorsque celui-ci fut proclamé empereur.

Dès le mois de février, le chancelier avait écrit cet exposé, craignant d'être surpris par la mort du vieux Guillanme; mars il y a ceci de particulier dans cette histoire, c'est que M. de Bismarck n'avait écrit son exposé qu'en vue de l'empereur actuel, car il croyait que le jeune prince Guillanme réussirait à persuader son père d'abdiquer en allant à San-Remo.

Dans cet écrit, — très long — M. de Bismarck vouiut donner à son élève un tableau détaillé de la situation dans laquelle se trouve l'empire visà-à-vis de l'Europe.

Il touchait à toutes les questions pendantes. Il exprimait franchement tons ses points de vue, toutes ses espérances, tous ses calculs sur l'èventualité d'une guerre russo-autrichienne. Bref, il se découvrait complètement et laissait voir très nettement le fond de sa politique.

L'empereur Frèdéric n'abdique pas. M. de Bismarck se résigna à remeltre cet exposé au père de son prince, dans l'entrevue de Leipzig.

L'auguste malade prit le lit. Le mémoire de M. de Bismarck et d'autres papiers restèrent quelque temps dans la chambre, puis disparurent.

Après la mort de Frédéric III, M. de Bismarck, inquiet, fit demander son papier.
introuvable!

La fureur du chancelier éclata. Il la fit partager au nouvel empereur, et des scènes pénibles eurent lieu entre la mère, l'impératrice Victoria, et son fils. Le fils accusa violemment sa mère d'avoir soustrait ou laissé soustraire des papiers d'Etat de la plus haute importance.
Il menaçait de trauauire tout le monde en justice d'ouvrir un scandaleux procès contre les médecins anglais, contre l'imfératrice. etc.

Mais tout cela ne faisait pas rendre les papiers et le fameux mémorire, qui est bel et bien encore entre les mains des diplomates anglais, lesquels se gandissent du bon tour joué à M. de Bismarck. On a des armes contre lui, maintenant. On tient de sa main l'exposé de sa politique. Les Anglais feront savoir, s'il le faut, à Saint-Pétersbourg, à Vienne on ailleurs, ce que pense le chancelier. Vis-à-vis de la Russie, surtout l'arme est terrible: n'ont-lis pas discrètement dévollé à Saint-Pétersbourg certaines pensées mystèrieuses du grandchancelier.

bourg certaines pensées mystérieuses du grandchancelier.

Le coap était dur pour ce dernier. On dépêcha
M. de Winterfeld à Londres.
Il ne rapports rien. A tout prix, il fallait chercher à devancer les Anglais à Saint-Pétersbourg,
voir le czir, le combler de prévenances... Le
voyage de l'empereur lut décidé.
Qu'en sertira-t-il?
On ne compte sur rien. Par exemple, la haine
contre les Anglais et contre l'Angleterre s'élève
plus violente chaque jour. L'empereur est aussi
anglophobe que M. de Bismarrk et tout le monde
de la cour.

Il ne voulut pas prononcer le nom de ce pays
dans son discours du trône, disant qu'il mettait
l'Angleterre au même rang que la France, pays
ennemi.

l'Angleterre au même rang que la France, pays ennemi.
Il se passera des choses bien curieuses entre les cours d'Angleterre et d'Allemagne et dout le contre-coup en politique se fera vivement sentir.

En attendant, l'impératrice Victoria et son entourage sont traités en ennemis. Ils sont surveilles comme suspect's, Quiconque entre dans la demeure impériale est suivi ensuite. La correspondance chiffée de l'impératrice avec Londres est interdite.

Tous ces faits troublent profondément la cour et le monde politique.

# Les machines pour l'industrie textile

Les machines pour l'industrie textile

M. Floquet, président du Conseil, a reçu, il y a quelques jours, une délégation de la Société professionnelle des ouvriers mécaniciens, composée de MM. Eloi Sandrin, Dagry et Délahaye, La délégation, qui allait demander un crédit en faveurde la Société professionnelle, a été présentée à M. Floquet par M. Hanotsux, député de l'Aisne. Les délègues ont exposé à M. Floquet qu'il est consommé, chaque année, en France, pour 20 millions de machines à préparer, à filer et à Usser les matières textiles.

Toutes ces machines sont achetées à l'étranger. Pour procèder expérimentalement, l'association propose de fabriquer en France un quart de ces machines à 18 010 meilleur marché que les importateurs à trangers; elle demande un prêt de six millions pour se pourvoir de l'outillage, des matières premières et faire face aux frais de premier établissement. L'association s'engage à rembourter le capital et les intérêts en 60 annuités.

M. Floquet a promis d'examiner favorablement

nuités.

M. Ficquet a promis d'examiner favorablement le projet, dont il a saisi M. P. Legrand, ministre du commerce.

#### LES NOUVELLES MESURES DE RIGUEUR EN ALSACE-LORRAINE

Mulhouse, 11 juillet. — A l'occasion du diner offert, ici, à M. de Hohenlohe, le sthattalter s'est exprime dans les termes suivants sur la mesure du nessencet.

du passeport:

« Quand une nation a conquis eu reconquisun pays, elle veut aussi le conserver.

» Elle prend en conséquence, toutes les meaures qui lui en garautissent la possession.

» Ces mesures sont d'autant plus sévères que les efforts du voisin, en vue de reprendre ce pays, sont plus accentués.

» La mesure du passeport cessera quand nous n'en aurons plus besoin pour assurer notre pessession.

» D'autres mesures seront prises encore pour séparer davantage l'Alsace-Lerraine de la France.

Strasbourg, 11 juillet. — Voici, au dire de personnes bien informées, ce que compte encore faire le gouvernement allemand en Alsace-Lorraine: Une surveillance active sera exercée sur les Français qui, après avoir obtenu le passeport, viendront passer quelque temps au pays.

L'accès de l'Alsace-Lerraine sera impitoyablement ferme aux personnes qui, par profession, étaient jusqu'ici en contact avec beaucoup d'indigènes, aux voyageurs de commerce par exemple.

Un contrôle minutieux sera établisur les lignes par lesquelles les Français pouvaient jusqu'ielentrer en Alsace-Lorraine sans se soumettre à Pobligation du passeport.

Enfin, ce n'est là qu'un bruit'que je vous transmets sous réserve, il serait quession de fermer la porte à la presse française, sans distinction de nuânces.

nuancas.

Les journaux du pays qui se publient encore en langue française seraient obligés de pavaltre dans les deux langues.

Le gouvernement est résolu à appliquer toutes ces mesures, sans tenir compte, ni des dolèmnees de la presse du pays, ni des observations de la presse modérée allemande, et des plaintes des habitants.

presse modérée allemande, et des plaintes des habitants.

Actuellement déjà le mécontentement est général, dans toutes les classes de la population, et les rapports entre indigènes et immigrés sont plus lendus qu'ils ne l'étaient à aucune autre époque depuis l'annexion.

## REVUE DE LA PRESSE

En intedisant à M. Floquet de prendre la parole au banquet des maires, M. Sadi Carnot a exaspéré les feuilles radicales.

« C'est, dit la Lanterne, un mensonge d'une singulière audace que d'affirmer que des l'origine le droit de parler ait été réservé à M. Carnot exclusivement. »

« Il est certain que « M. Carnot, d'accord avec les vieux moisis du Sénat, d'accord avec les fer-rystes rancis de la Chambre, a fermé la bouche à M. Flequet ».

La Lanterne défie qu'on puisse soutenir, le

contraire. Et finalement, elle dénonce : L'USURPATION du président de la République, dont le métier est de ne pas gouverner, et qui se permet d'intervenir dans la conduite des affaires publiques.

L'acte de M. Garnot, ajoute la Lanterne, est un acte de Dictature, de gouvernement personnel, de césarisme.

Enfin, la Lanterne, absolument exaspérée de voir le Président de la République « SORTIR DE SON ROLE », affirme son droit de crier :

« A BAS CARNOT ! ». L'Autorité écrit à ce sujet :

« Cette aventure n'est pas faite pour nous dé-

Cette aventure n'est pas laite pour neue.

D'habitude et dans les banquets de ce genre, c'est après boire, qu'on se prend aux cheveux et qu'on s'administre des rouless.

Et nous sommes absolument ravi de constater que ce banquet fraternel, qui devait servir à la concentration du parti républicain, tourne précisément, nouveau festin des Centaures et des Lapithes, à son extrême confusion.

Franchement, il ne valait pas la peine de payer le voyage aux maires de canton qui ent envie de venur faire la fête à Paris, pour les rendre témoins de l'anarchie haineuse qui règne au maire de pare le pare la peine de payer le voyage aux maires de canton qui ent envie de venur faire la fête à Paris, pour les rendre témoins de l'anarchie haineuse qui règne au maire de pareir républicain l dre témoins de l'anarchie haineuse qui règne au sein du parti républicain ! » Pour de l'argent bien dépensé, c'est de l'argent

bien dépensé.

> Et nous commençons à le regretter un peu moins, du moment où les convives, avant même de se mettre à table, se jettent déjà les bouteilles à la tête. >

Il a été question mardi, à la Chambre des léputés, de la défense de nos côtes :

députés, de la détense de nos côtes:

« Naturellement, dit le Soleil, cela ne pouvait se passer sans tumulte. Les ennemis sont cependant à nos portes, comme les Huns jadis aux portes de Byzance. Je ne dis pas qu'ils aient l'intention immédiate de chercher à entrer, mais ils observent, et nous pouvons être bien certains qu'ils ne perdent pas de vue les portes mal fermées. Et les portes de nos grands arsenaux maritimes de la Manche et de l'Océan ne sont pas précisément bien closes.»

Le cri d'alarme n'est pas d'hier; il retentit depuis des années, depuis que les moyens d'attaque sont devenus de qu'ils sont aujeurd'hui. N'était-il pas tout à fait naturel dans de telles circonstances de songer à donner à la défensive tous les moyens dont elle a besoin pour résister?

sister?
« Lorsque les arsenanx de Brest et de Cherhourg ent été construits et mis en mesure de sa défen-dre, ils étaient à l'abri de toute attaque. Il n'y

# BOURSE DE PARIS

du teudi 12 fuillet

Cours communiques par le CRÉDIT LYONNAIS Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.			cours ie 2 h.	de clôt
	Fonds d'Etat  5 00		1	1
s3 50	S 010			1 83 4
	3 610 amortissable	**		1 86 0
106 70	4 1 2 1883			
07 19	Italian 5 000	1.		
73 112	Extérieure 4 010			72 1111
82 9116	Hongreis 4 610			1 82 31
430	Egypte 6 010	*** **		14 8
514 .	Obligations du Trésor.			
163	Pusse 1870 5 010			103 7
1 9116	Pusse 1880			81 311
525				3.9
	Sociétés de Crédit	NO SANTO	the contract	13.1.
3550	Eanque de France	**** **		3640
63 75	Eanque de France Eanque d'Escompte. B. Paris et d. P.198—Bas Banque Parisienne Crédit Foncier. Janque Tharsis. Gordit Lyonnais. Societé genérale. Banq J. R.P. Pays-Aut. Banque Ottomane.			453 7
365	Banque Parisienne			375 .
359	Crédit Foncier			1345 .
125 62	Sanque Tharsis		:: ::	125 6
453 75	Société générale	*** ***		
415	Banq. J. R.P. Pays-Aut.			447 5
£:0	Banque Ottomane	*** **		525 6
	Cham, de f. Franc.	23 Tes 1		
1547 50	Nordact. Paris-Lyon-Médit. *			1545 .
785	Est			1262 5
910	Quest			913 .
320	Orléans		**** **	1330 .
1152 .				1155 .
5 5	Sociétés diverses	8-059	19 ,73	
137 50	Suez	****	:::::::	2133 7
782 50	Voitures			757 .
035	Omnibus			1085 -
456 75	Rio-Tinto	*** **	***	463 7 287 5
230	Panama			201 9
U.D.	Obligat. Foncières	1		
517 25	Foncières 500 4 010	*** **	*** **	519 .
103	* 10° 4 010 * 500 f. 3 010			595
519 25	* 4 010 1863	::::		
493 .	commun.3%		*** **	493 .
391 478 50	* 1877 3 0 0			468 5
480	» 1879 3 016			483 .
	Obl. de Ch. de f.Fr.		100000	
406	Nord			468 .
397	Nord Paris-Lyon-Médit. 3 010 Est 3 010 Ouest 3 010 Orléans Midi 2 010 Nord-Est			396 2
388 50	Est 3 010	*** **		387 5
400	Orléang		::: ::	401
	Midi 2 010			389 .
	Nord-Est			895
193 1	Bone-Guelnia	*** ***	*** ***	280 .

## Chem. det. Etrang. Autrichiens. Alpines-Autrichiennes. Lombards. 263 75 Obligat. des Ville e.... ibaix-Tourcoing ... Obligations div. Départem. de la Seine Gaz de Paris Suez....Ob. fonc. Russie (4°, 5°) COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour	
83 27 1 <sub>1</sub> 2 85 90 . I. 106 60 . I.	3 0/0	83 27 .1 83 50 1 85 90 .1 106 60 .1	

#### DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES (De nos correspondants particuliers et par BIL SPECIAL)

Les troubles de Java. — Désordres gra-ves. — Une famille de chrétiens assas-

sinée.

La Haye, 12 juillet. — Une dépêche officielle annonce que des troubles sérieux ont éclaté à Anjer (Java), a lors que les chefs européens étaient en touriée. Les portes de la prison de Tjilegon ont été forcées. Les communications télégraphiques ont été coupées. Une famille européenne a été assassinée. été assassinée.

Les insurgés se sont dirigés sur Serang, chef-lieu de Bantam; mais ils ont rencontré à 12 kilo-mètres de Serang, une patrouille ainsi que les chefs européens et indigènes. Les résultats de la rencontre ne sont pas encore cennus.

La garnison de Serang a reçu des renforts de Batavia.

La cause de l'émente est totalement inconnue. Nouveaux incidents à Raïatea Lendres, 12 juillet. — On mande d'Auckland le 4 juillet : « D'après les dernières nouvelles reçues de l'archi-pel de la Société, un nombre considérable d'indigè-nes de Raiatea a repoussé les ouvertures amicales de la France et attaque la chaloupe du Décrès. • Les Français ont en consèquence bombardé les villages. On n'a pas d'autres informations, mais, ajoute le correspondant anglais, on pense que l'amiral français réussira à rétablir la paix. »

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Au conseil des ministres. — Les ports mi-litaires. — Une exposition spéciale ou-vrière. — Les îles Sous-le-Vent.

Paris, 12 juillet. — Le Conseil de cabinet s'est occupé de divers projets, notamment d'un projet de crédit pour les ports de Brest, Cherbourg et Toulon qui vient, aujourd'hui, devant les Cham-bres et d'un projet relatif à la réforme du code forestion. forestier.

Il a été également question de l'organisation d'une exposition spéciale ouvrière à l'exposition de 1889.

le 1889. L'amiral Krantz, ministre de la marine, a com-L'amirai rantz, ministre de la marine, a com-muniqué des nouvelles des lles-sous-le-Vent du 3 juillet. La situation à Raiatea s'est fortaméliorée. Le calme le pius parfait règne dans toutes les autres villes, Le Conseil des ministres se réunira le 14 juillet. Le général Boulanger à la Chambre

Le général Boulanger à la Chambre
Paris, 12 juillet. — M. le général Boulanger est
arrivé à la Chambre accompagné de MM. Laisant,
Laguerre et Le Hérissé.
On suppose qu'il y était en prévision des incidents auquels pouvait donner lieu la discussion du
crédit relatif aux travux de la défense des ports,
et du dépôt de la proposition de M. Bourgeois sur
la revision de la constitution.
On assure que M. Boulanger présentera une
motion invitant M. Carnot à dissendre la Chambre. ore.
Si elle est repoussée, le général Boulanger don-era sa démission de députéetse représentera aux flections de l'Ardèche, de la Dordegne et du Nord-

Nancy, 12 juillet.— Le sthattalter d'Alsace-Lorraine a révoqué M. Schelfer, maire de Cha-teau-Salins, pour avoir refusé d'assister au ser-vice funèbre en l'honneur de Frédéric III. M. Schelfer est remplacé par un allemand payé par les fonds du gouvernement.

Une révocation en Alsace-Lorraine

#### Tremblement de terre en Grèce

Athènes, 12 juillet. — Une secousse de tremble-ment de terre s'est fait ressentir dans presque tout le Péloponèse dans la Grèce continentale et au

Pirée.

Il n'y a eu qué des dégâts matériels. Aucun accident de personne à signaler.

Les chaleurs excessives continuent, causant de grands dommages aux raisons de corinthe et aux moissons.

### La question bulgare

Londres, 12 juillet. — Une dépêche de Constantine, adressée au Times, dit que le bruit court, dans les cercles ottomans, que Guillaume, après son entrevue avec le Czar, ferait une médiation entre la Russie et les autres puissances, sur la question bulgare.

Le gouvernement turc est toujeurs disposé à ne

prendre aucune initiative; mais un remaniement ministèriel est projeté en prévision de l'entente

nence de l'Angleterre à Constantinople est diminuée. Ce correspondant du Times prévoit enfin une rupture de l'équilibre. Ce sont ces influences qui, jusqu'à présent ont maintenu le statu quo dans les Balkans.

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De Los correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Ecance du jeudi 12 juillet Présidence de M. Méline, président. La séance est ouverte à 2 heures.

La SUPPRESSION des CONGRÉGATIONS M. René Laffond. — Au nom de plusieurs de mes collègues et au mien, je dépose une propesition de loi, portant suppression immédiate des congrégations d'hommes, liquidation de leurs biens et introduction dans la législation de sanctions pénales qui y font défaut.

M. Gunée d'Ornano. — La proposition comprend-elle la Franc-Maçonneire?

M. René Laffond. — Je demande la déclaration d'urgence.

M. René Laffond. — Je demande la déclaration d'argence.
Lecture est donnée de l'exposé des metifs de la
proposition. Es voici us résumé:

Des scandales fecents, qui ne sont que la répétition de scandales anciens, imposent aux législateurs
de prendre une mesure générale et absolue Il ne
suffit pas de retirer aux congrégations le droit d'enseigner, il faut les atteindre dans leur existence méme, qu'elles sojent autorisées ou qu'elles ne le solent
que par une tolérance de l'administration.

» Les congrégations de femmes resteraient, jusqu'à
présent, engéonors des dispositions à prendre.

» Il n'y a pas, dans la fégislation pénale, de sanc-

tion aux prohibitions prononcées par les lois contre congrégations religieuses.

Cette omission assure, aux entreprises cléricales, une situation privilégiée, et, pour faire respecter la loi, if faut avoir recours à des mesures administrati-ves violentes et severes,

into attacton privingue, et, pour faire respecter la loi, il faut avoir recours à des mesures administratives violentes et sévères.

La proposition a pour effet de combier cette lacune; elle dispose également que les biens des congrégations feront recour à l'Etal.

\*\*Une partie de ces biens peuvent être, par mesure de bienveillance, attribuée aux congréganistes ou à des institutions de bienfaisance.

\*\*Cette proposition ne fait pus double emploi avec le projet et les propositions relatives au droit d'association, considère es genéral; elle a un objet limité et entend faire rentrer, dans la règle commune, ceux qui out su se en affranchir.

\*\*Effas, doit garder des garanties contre les abuqui en résultent; la loi le commande et la moralité l'exige. (Très bleni très blen, à gauche.)

Suit le dispositif

Mgr Freppel. — Jerepousse la demande d'ur-

Paxigo. (Très blen): très blen, à gauche.)
Suit le dispositif
Mgr Freppel. — Jerepousse la demande d'urgence. On ne peut que loner les anteurs de la proposition, du zèle qu'ils mettent à défendre la moralité publique et privée, mais ce zèle est prématuré, il n'y a, dans l'affaire de Citeaux, que de simples prévenus. (Bruit à gauche,) et l'èquité exige d'attendreque la justice se soit prononcés sur leur cause avant d'appeler sur eux les mesures exceptionnelles du gouvernement.
Si les faits rapportés par certains journaux, sont établis, tout le monde flétrira les malheureux qui auralent été assez oublieux du précepte de leur religion pour mettre en pratique les excès de la morale indépendante. (Très bien! très blen à droite. Bruit. Agitation.)
Lorsqu'on signalait, il y a quelque temps, les faits monstrueux qui s'étaien! passés à la colonie de Bologne, (Haute-Marne), dirigies par des laiques, (interruptions à gauche) et qui reçoit des orphelins de l'assistance publique, personne n'est venu demander la fermeture de l'établissement et on a attende le résultat de l'instruction; il convient de garder la même mesure dans le cas présent.

Dans sa précipitation à s'emparer des faits qui ne sont pas encore juridiquement établis, M. Laffond prétend envelopper la congrégation de Citeaux et toutes les congrégations religieuses dans le discrédit, qui viendrait frapper quelquesuns de leurs membres.

On a dû cependant lui apprendre, en philosophie,

On a dû cependant lu apprendre, en philosophie, qu'il ne faut pas conclure du particulier au géné-

ral.

Quand des condamnations sont venues atteindre
des instituteurs laiques, et il y en a en de nombreus-s, jamais un membre de la droite n'a demandè la fermeture des écoles normales. (Très
bien à droite.)
M. Laffond. — Les condamnations d'instituteurs laics sont extrémement rares. (Bruit. Dénégations.)

Mgr Freppel. — D'après la statistique officielle de la justice oriminelle, la propertion des laïes condamnés est treis fois plus forte que relle des congréganistes. (Ah l'ah l'à droite.) Ce n'est pas use raison pour fermer les écoles des uns et des autres.

On a dénoncé la maison de Citeaux au mépris public; il ne faut pas oublier les services qu'elle a rendus.

Cette colonie reçoit, non seulement des enfants envoyés en correction, mais des enfants vagabonds ou abandonnés.

Elle a un double caractère de rèpression et de bienfaisance.

Elle a un double caractere de Agentialisance.
Elle mérite, a dit M. d'Haussonville, d'être
mise au premier rang des colonies libres.
Je fais appel à la justice et à l'impartialité de
M. le ministre de l'intérieur.
Si l'on voulait englober les congrégations dans
un discrédit qui ne peut atteindre que quelquesuns de ses membres, c'est qu'on serait mu, non
"intérêt de la morale, mais par la hame de la

nns de ses membres, c'est qu'on serait mu, non par l'intérêt de la merale, mais par la hame de la religion. (Très-bien! Applaudissements à droite. Bruit.)

M. Lavatie. — Dans la dernière statistique publiée, le nombre des accusés laiques est en effet supérieur, mais, sur dit-neuf accusés, quinze ont été acquittés, tandis que, sur quatre accusés congréganistes, les quatre ont été condamnés.

D'ailleurs, il est beaucoup plus difficile d'intenter des poursuites contre les congréganistes que contre les laiques, surveillès par tout le monde.

M. Paul de Cassagnac. — Je demande la clôture au nom de la propreté. (Applaudissements prolongés).

prolongés).

M. Laffond. — Je repousse la clôture.
La clôture n'est pas prononcée.
M. Cunéo d'Ornano. — Je me propose de demander à la Chambre de ne pas se séparer avant d'avoir épuisé son ordre du jour. (Très bien 1 très bien 1)
Plusieurs membres à droite quittent leurs bancs (Bruit. Agitation.)

(Bruit. Agitation.)

M. le Président. — Je rappelle que les manifestations collectives sont interdites par les règlements.

M. René Laffond.— Les faits qui ont motivé
ma proposition ne pouvant, dans ma pensée, motiver des appréciations divergentés, (Bruits.) on
pouvait espèrer que ces faits provoqueraient, dans
la Chambre, un mouvement unanime de réproba-

tion.

Il est regrettable que cette unanimité ne se soit pas produite ; il est surprenant qu'on ait eu recours à la statistique pour établir une comparaisen entre les enseignements laies et ongréganistes.

La statistique est une science singulièrement fantaisiste, dont on peut tirer bien des conséquences. (Bruits à droite. Exclamations.)